



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 14 avril 2023

### **Renouvellement des contrats de ville : lancement des réunions de consultation citoyenne**

**Les concertations en vue du renouvellement des contrats de ville se sont ouvertes cette semaine avec les communes et les Établissements Publics Territoriaux. Dans ce cadre, la préfecture des Hauts-de-Seine déploie dès le mois de mai aux côtés des communes et des partenaires de la Politique de la Ville, des réunions de consultation citoyenne à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, afin que les prochains contrats de ville répondent à leurs besoins.**

*Votre quartier, notre priorité*

*Vos besoins, nos réponses, Vos idées, notre soutien*

Le département des Hauts-de-Seine compte 21 quartiers prioritaires, représentant 103 000 habitants. Ces quartiers bénéficient d'un financement supérieur à 6,5M€, auquel il faut ajouter plus de 5,7M€ d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des bailleurs sociaux, pour améliorer le cadre de vie.

Les quartiers prioritaires font ainsi l'objet d'investissements ciblés qui visent à rééquilibrer les inégalités territoriales. Ce soutien concerne plusieurs aspects de la vie des habitants d'un quartier, comme l'éducation avec la mise en place des cités éducatives, l'insertion professionnelle favorisée par le Programme d'insertion de la jeunesse (PRIJ), l'accès au logement, le réaménagement urbain dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ou encore l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives grâce, entre autres, aux jumelages culturels.

Les contrats de ville constituent le socle de l'action de l'État dans les quartiers en lien avec les communes, les partenaires institutionnels et associatifs. Arrivant à leur terme en fin d'année 2023, les contrats de ville seront renouvelés le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les six prochaines années.

Les réunions de consultation citoyenne permettront aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'exprimer leurs besoins et leurs idées, dans l'optique d'enrichir les contrats de ville. Ces réunions seront programmées du mois de mai au mois de juillet dans chaque quartier prioritaire, à l'initiative de la Préfecture des Hauts-de-Seine et des communes, qui en informeront les habitants.

Contact : Service départemental de la communication interministérielle  
01.40.97.20.00 / [pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr)